Règlement

« Ça te dit Night Fever 2022 - circuits compétition»

Article 1 - ORGANISATION :

La « **Ça te dit Night Fever 2022** » est organisée par l'association Vik'Azim Caen le samedi 8 janvier 2022. Les Vikings Azimutés renouvellent l'organisation d'un **raid d'orientation par équipe et en seminocturne**. Plusieurs nouveautés vont permettre aux plus fidèles concurrents de se laisser encore surprendre….

Le principe de la « **Ça te dit Night Fever 2022** » est de trouver un maximum de balises préalablement placées en milieu naturel par l'organisation. Chaque concurrent dispose de différentes cartes d'orientation mais l'équipe ne peut se séparer.

La « **Ça te dit Night Fever 2022** » a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dispose donc de toutes les autorisations administratives nécessaires.

Article 2 - PARTICIPATION et DEFINITION :

2.1 Cette année, **trois formules « compétition »** avec classement sont proposées ainsi que **deux formules « loisirs »**, sans classement ni chronométrage :

Courses nocturnes

ATTENTION : Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la situation sanitaire

- 3 circuits compétition comptants au challenge des raids d'orientation normands 2021/ 22

Circuits	Temps Approximatif	Accueil à la salle Mainini de Bayeux	Briefing salle Mainini
Trotteur	1h	17H00	18H15
Orienteur	2h	16H30	17H45
Raideur	3h	16h00	17h15

2.2 Pour les formules « compétition », la « **Ca te dit Night Fever 2022** » est ouverte à toutes les personnes en bonne condition physique, âgées d'au moins 11 ans le jour de l'inscription. La formule **Trotteur** est ouverte aux jeunes accompagnés d'un adulte à partir de 11 ans.

Pour tous les participants mineurs : <u>autorisation parentale signée des parents à fournir au plus tard lors du retrait du sac de course</u>

Le tableau ci-dessous indique l'âge minimal pour pouvoir participer à chaque course

Circuits	Age minimum hors FFCO (avec un majeur minimum)	Age minimum licenciés FFCO (sans accompagnement d'un majeur)
Trotteur	11 ans	À partir de H/D 14 (né en 2009 ou avant)
Orienteur	16 ans	À partir de H/D 16 (né en 2007 ou avant)
Raideur	**18 ans révolus**	**18 ans révolus**

2.3 Pour les formules « compétition », la « **Ca te dit Night Fever 2022**» est ouverte aux équipes comprises entre 2 et 4 personnes. Pour des questions de sécurité, aucun concurrent n'est autorisé à prendre le départ seul.

2.4 Pendant la course, chaque équipe est en autonomie totale (eau, nourriture, matériel, tenues vestimentaires, etc.)

2.5 Chaque équipe engagée doit respecter le code de la route, les instructions de sécurité et les décisions émises par l'organisateur de l'épreuve.

2.6 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant la « **Ca te dit Night Fever 2022** ».

2.7 Les informations d'ordre « logistique » (lieux et horaires des départs, etc….) seront régulièrement actualisées sur notre site internet (**http://www.vikazim.fr**) ainsi que sur notre page Facebook. Les concurrents s'engagent à le consulter pour obtenir les dernières infos.

Article 3 - MODALITES D'INSCRIPTION :

Circuits Compétition

3.1 L'inscription se fera par internet, via le prestataire Adeorun. Toutes les informations seront disponibles sur le site **vikazim.fr**.
La saisie des données administratives, la transmission des licences ou des certificats médicaux ainsi que le paiement se feront via internet, sur le site **https://adeorun.com**. Le suivi du traitement des dossiers sera accessible depuis le site d'**adeorun**.
Les concurrents devront s'assurer de la conformité de leurs certificats médicaux avant de s'inscrire.

3.2 **Certificat médical** :
Condition obligatoire pour participer :
- être titulaire d'une licence FFCO 2022
- ou pour les concurrents majeurs : fournir un certificat médical, datant de moins d'un an au jour de la course, de non contre-indication médicale à la **pratique de la course d'orientation en compétition** ou **du sport en compétition**. Un modèle de certificat est disponible sur notre site.

- Ou pour les concurrents mineurs : conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à l'état de santé du participant et attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut le participant devra fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition ou du sport en compétition datant de moins de 6 mois à la date de la compétition.

Le concurrent est seul responsable des informations et des documents qu'il fournit lors de la phase d'inscription. Dans le cas où le concurrent ne dispose pas, au jour de la course, de certificat médical ou de licence valide, il se verra refuser la participation à l'épreuve, sans pouvoir pour autant prétendre à un quelconque remboursement.

3.3 **L'inscription comprend pour chaque concurrent :**

- un Pass'orientation délivré par la FFCO pour les non-licenciés
- un lot technique
- les cartes d'orientation (une pour chaque concurrent)
- un ou plusieurs doigts électroniques SportIdent par équipe
- une fiche de résultats par équipe

3.4-Les tarifs d'inscription:

Tarifs des courses :

Circuits Chronométrés	Tarifs par personne
Trotteur	10€
Orienteur	14 €
Raideur	18 €

Remises cumulables	Remises
Licenciés FFC0	2 €
Enfant âgé de –14ans	2 €

A ces tarifs s'ajoutent les frais de service retenus par le prestataire d'inscription Adeorun : 0,74€ + 2,5 % du prix de l'inscription.

Prévoir un chèque de caution de 60 € pour le prêt du doigt électronique

Article 4 - ASSURANCES :

4.1 Organisation: L'association Vik'Azim, du fait de son affiliation à la FFCO, est couverte auprès de la Maif, par un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur et celle de ses adhérents.

4.2 Par le fait de s'inscrire, chaque participant déclare être conscient des risques inhérents à la pratique de la course d'orientation en milieu naturel et en compétition.
Chaque participant s'engage à respecter les consignes données lors du briefing d'avant course durant l'épreuve.
Chaque participant s'engage à renoncer à tout recours, de quelque nature qu'il soit, contre l'organisation pour tous les dommages (accident, blessure, vols, dégâts sur les biens personnels ou autre), se produisant au cours de l'épreuve ou dans le cadre de celle-ci.
Chaque participant s'engage à ses risques et périls, atteste qu'il est couvert par une responsabilité civile personnelle, qu'il est apte à la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature.

4.3 Les concurrents, en s'inscrivant via internet, attestent avoir lu ce règlement.

4.4 Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'un raid nature, par son inscription chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé,… de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes : des autorités locales, ONF, services de l'Etat ou des propriétaires privés.

Article 5 - SECURITE

Les concurrents s'engagent :

- à assister au briefing d'avant-course et en respecter les consignes,
- à porter assistance aux personnes en danger,
- **à respecter le code de la route**
- à respecter le protocole sanitaire Covid-19 mis en place par l'organisation
- à avertir l'organisation en cas d'abandon.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents qu'il provoque.

Article 6 - EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Par équipier :

- 1 tenue vestimentaire adaptée avec une chasuble réfléchissante
- 1 sac à dos contenant eau + alimentation suffisante pour autonomie 1 frontale

Par équipe :

- un téléphone portable
- une couverture de survie
- une boussole
- un chèque de caution de 60€ pour le doigt électronique SI

Article 7- PENALITES et DISQUALIFICATIONS :

- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification)
- Abandon (disqualification)
- Usage de produits et procédés dopants (disqualification)
- Non respect du code de la route et/ou des injonctions données par les bénévoles signaleurs (disqualification).

Article 8 – ABANDON :

8.1 En cas d'abandon sur le parcours, l'équipe s'engage à en avertir immédiatement l'organisation à l'aide des numéros de téléphone donnés sur la feuille de route.

Article 9 - ANNULATION/REMBOURSEMENT :

9.1 Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 1er janvier 2022.

9.2 L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le contenu et le règlement de l'épreuve.

9.3 En cas d'annulation liée à la COVID, les inscriptions seront remboursées moins les frais liées à la gestion des inscriptions (~1€).

9.4 L'organisation se réserve le droit d'annuler en dernière minute l'épreuve en cas de mauvaises conditions météo (**vigilance orange ou rouge** émise par MétéoFrance). **Les concurrents ne pourront alors prétendre à aucun remboursement dans ce cas.**

Article 10 – CLASSEMENTS

10.1 Pour les différentes formules « compétition », il y aura 3 classements : féminin, mixte et masculin. Les organisateurs s'autorisent à récompenser les différents podiumistes…..mais on ne sait pas encore comment !

10.2 Le classement est effectué au temps avec pénalités de temps pour balises manquantes et dépassement de barrière horaire.

Acceptation du présent règlement : le fait de s'inscrire signifie que le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place au jour de l'événement.

Les Vikings Azimutés